

Les droits des travailleurs saisonniers dans l'UE

Votre travail peut être saisonnier, mais vos droits sont permanents.

Vous **avez droit** à un travail sûr et déclaré.



Le droit d'**obtenir un permis de travail valide**.



Le droit de **connaître vos conditions d'emploi, les conditions de travail auxquelles vous attendez et vos droits**.



Le droit à un **contrat de travail valide**.



Un environnement de travail adéquat basé sur des règles en matière de santé et de sécurité.



Le **droit à des conditions de vie décentes**.



Le **droit à des voies de recours et à une protection syndicale** en cas d'abus.



Vos droits en matière d'emploi sont **en péril**:

- Quand vous êtes rémunéré pour un emploi qui est légal mais qui **n'est pas déclaré aux pouvoirs publics**.
- Quand vous **n'avez pas accès à la protection sociale** (par exemple congé de maladie, droits à pension).
- Quand vous travaillez **sans contrat de travail**.
- Quand votre salaire est payé en liquide **sans facture/fiche de salaire**.
- Quand les heures de travail sont **sous-déclarées**.
- Quand vous travaillez dans un État membre **sans permission ou autorisation**.

Consultez le site [www.ela.europa.eu /en/information-seasonal-workers-and-employers](http://www.ela.europa.eu/en/information-seasonal-workers-and-employers) pour en savoir plus sur les droits des travailleurs saisonniers dans chaque pays.

#Rights4AllSeasons
#EU4FairWork



European Platform
tackling undeclared work

